



ECONOMIE



Communications électroniques et postes

L'Arcep renforce la qualité de son service et sa couverture sur les réseaux mobiles

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) poursuit sa démarche pour répondre efficacement aux ...

PAGE 5

ECONOMIE



Togo Top Impact 2020

Les votes du public prennent fin le 17 janvier 2021

Les votes du public se poursuivent dans le cadre de la troisième édition de l'événement Togo Top Impact. Cette phase décisive dans le cadre du choix des personnalités qui auront marqué l'année 2020, prend fin dans 48 heures.

Initié pour célébrer les personnalités qui ont marqué d'une manière ou d'une autre la nation, au cours de l'année ...

PAGE 11

Musique togolaise

Grâce à « Avoundé », le jeune Juliano maintient le cap

« Avoundé » qui pourrait signifier littéralement « c'est un combat » est le titre du nouveau single du jeune togolais Juliano TubeBoy. Ce qu'on pourrait essentiellement retenir du nouveau titre ...

PAGE 9

Répression des délits de presse

Quand la frontière devient mince entre le code de la presse et le code pénal

Lors du traditionnel compte-rendu du Conseil des ministres devant la presse mercredi dernier, le ministre de la Communication, des Médias, porte-parole du gouvernement, le professeur Akodah Ayéwouadan, n'a pas pu échapper ...



PAGE 3



Incendie des marchés de Lomé et de Kara

« Le dossier n'est pas vide », selon le procureur de la République

Dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 janvier 2013, un gigantesque incendie a embrasé le bâtiment principal du grand marché de Lomé. Ce fut la désolation totale non seulement chez les commerçants, essentiellement les vendeuses de pagnes, mais aussi chez les Togolais d'une manière générale. Quelques heures après et alors que la douleur était encore vive, un feu venu de nulle part, a brûlé également le grand marché de Kara.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Covid-19 au Togo : l'heure du bilan après les fêtes de fin d'année

Le gouvernement togolais a voulu parer à toute éventualité en prenant des mesures restrictives lors de la période des fêtes de fin d'année. Cela a permis de limiter les dégâts. Malgré cela il convient de s'arrêter un moment pour faire le compte. À l'heure du bilan, qu'est-ce que l'on peut retenir ?

Même si l'on n'a pas assisté à une explosion des contaminations, il faut remarquer que la situation demeure inquiétante. Le virus circule toujours au sein de nos communautés. Mercredi dernier, lors de la conférence de presse hebdomadaire, le coordinateur national de la riposte, le professeur-colonel Djibril Mohaman a fait le point.

« Après ces fêtes, nous avons constaté une augmentation sensible des cas sur toute l'étendue du territoire avec quelques foyers à l'intérieur ainsi qu'à Lomé », a-t-il déclaré. Un tiers des malades ont été testés positifs à leur arrivée à l'aéroport de ...

PAGE 3

Inclusion financière

Le gouvernement envisage la création d'une banque digitale

En Conseil des ministres le 13 janvier dernier, la ministre chargée de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel a présenté une communication relative à la stratégie nationale d'inclusion financière. Cette stratégie permettra entre autres de lutter ...



PAGE 5

	<p>Arbitrage international entre investisseurs et Etats Le Togo étudie l'adhésion à la convention des Nations unies</p>  <p>SOMMAIRE</p> <p>P 5</p>	<p>Energie Le défi d'électrification d'ici 2030 au Togo</p>  <p>PP 6&7</p>	<p>Découverte d'une expression en santé La syllogomanie</p>  <p>P 10</p>
---	--	---	--

Promotion des bénéficiaires des produits FNFI

Les témoignages de Mme Sophie Kpekessou, commerçante à Lomé

Ce vendredi, Echos des bénéficiaires des produits FNFI vous conduit à Lomé, notamment dans le quartier Anfamé pour partager avec vous les témoignages de madame Sophie Kpekessou, qui grâce à l'accompagnement financier du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) est aujourd'hui à son propre compte grâce à son activité de commercialisation de sacs de friperie pour femmes.

Convaincue d'avoir fait le bon choix de se laisser tenter par l'aventure du FNFI, notre interlocutrice met les bouchées doubles pour obtenir le précieux sésame.

« Certes, au début, j'avais un peu d'inquiétude, quant à ma capacité de pouvoir exercer une activité rentable et pouvoir rembourser dans les délais, mais j'ai pris peu à peu confiance en moi et je me suis rapprochée d'une Institution de Microfinance partenaire du FNFI dans ma zone. J'ai débuté avec le crédit APSEF de 30.000FCFA. Vous me direz qu'il s'agit d'un petit crédit, mais pour moi c'était assez suffisant pour me permettre de débiter l'achat des sacs de friperie et leur revente.

J'ai remboursé tous les 4 cycles du crédit APSEF que j'ai reçu et à l'heure où je vous parle, je suis au stade où j'ai obtenu un crédit de 100.000FCFA. Comme vous le voyez vous-même, grâce cette activité, je ne mendie pas dans la rue, j'arrive à me prendre en charge et à assurer la scolarité de mon enfant. C'est cela l'autonomie dont j'avais besoin et le FNFI m'a permis de l'atteindre. »

KD



Mme Sophie Kpekessou

Lomé, quartier Anfamé, aux abords du marché communément appelé Massalassi, nous retrouvons une dame de la cinquantaine. Malgré son handicap, Sophie n'a pas voulu vivre aux dépens des autres. Elle prend depuis longtemps de nombreuses initiatives

qui lui ont permis au fil des ans de pouvoir joindre les deux bouts. Mais ce qui lui permet d'aller vraiment de l'avant et de se lancer dans une aventure commerciale, c'est bien son expérience avec le FNFI qu'elle raconte aujourd'hui avec fierté mais surtout avec un sentiment de réussite.

« Je veux vraiment remercier le Gouvernement et notamment le Président de la République qui ont pris l'initiative de mettre en place le FNFI. Grâce à cet instrument, je suis aujourd'hui devenu une personne respectable et honorable. Je vivais avec mon mari jusqu'à sa

mort. J'ai un enfant qui est actuellement sur les bancs de l'école. Au fil du temps, j'étais rongé par la pauvreté et la misère. Je n'avais personne pour me venir en aide jusqu'au jour où j'ai entendu parler du FNFI et j'ai moi aussi décidé de me laisser tenter par l'aventure. »

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

...Lomé entre le 23 décembre et le 12 janvier. À présent, le Togo devra faire attention à ne pas laisser les nouveaux

variants du virus arriver sur le territoire. Il y a le variant britannique, celui d'Afrique du sud et l'autre qui est annoncé au

Brésil. Actuellement, les structures en charge de la riposte au Togo attendent impatiemment l'arrivée du vaccin annoncé en

grande pompe par les plus hautes autorités du pays. Selon le décompte fait le 13 janvier 2021 à 21h :

35 mn, le Togo comptait 353 cas actifs, 3683 cas guéris, 73 décès et 4109 cas confirmés au total.

E. Dadzie

Répression des délits de presse

Quand la frontière devient mince entre le code de la presse et le code pénal

Lors du traditionnel compte-rendu du Conseil des ministres devant la presse mercredi dernier, le ministre de la Communication, des Médias, porte-parole du gouvernement, le professeur Akodah Ayéwouadan, n'a pas pu échapper au débat qui est actuellement en cours sur la convocation, l'arrestation et la détention d'un journaliste par le Service central de recherche et d'investigations criminelles (Scric) de la gendarmerie nationale togolaise.



Professeur Akodah Ayéwouadan

Etant donné que la dépenalisation du délit de presse est une réalité au Togo depuis quelques années, à quel

moment un délit de presse peut-il tomber dans le domaine du pénal ? C'est la démonstration à laquelle s'est livré le professeur

Ayéwouadan. Selon le ministre en charge de la Communication, la frontière entre le délit de presse et la loi pénal est mince.

« Le délit de presse peut-être rapidement à la lisière du droit pénal », a-t-il déclaré. En d'autres termes, il peut arriver que dans le cas d'un délit de presse, que la loi pénale soit appliquée et donc que le tribunal des pairs comme l'Observatoire togolais des médias (OTM) et surtout que la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac), l'organe en charge de la régulation, ne soient plus compétents pour s'occuper de l'affaire. C'est ainsi que l'on assiste à l'intervention de la gendarmerie par exemple. Il est vrai que le journaliste est un citoyen comme tout autre. Et s'il commet un acte qui mérite qu'il soit puni par la loi pénale, il n'y aurait pas d'autres solutions, même si cela s'est passé dans l'exercice

de ses fonctions.

Il faut toutefois faire remarquer que le Patronat de la presse togolaise (PPT), n'est pas d'accord avec le ministre Ayéwouadan. Selon Isidore Akollor et ses collègues, une affaire comme celle de L'Indépendant Express ne doit pas se retrouver au Scric. Pour eux, un délit de presse ne doit jamais être traité sur le plan pénal. « En droit, le particulier prime sur le général. Donc, le code de la presse doit être privilégié par rapport au code pénal », a écrit le PPT dans le communiqué. Quoi qu'il en soit, la faute a été aujourd'hui corrigée et le professeur Akodah Ayéwouadan se réjouit de constater que lorsque le caractère de délit purement de presse a été établi, l'affaire est revenue à la Haac pour être traitée. Mais, le Scric devrait dorénavant veiller à ne pas aller trop vite en besogne. Cela crée un

débat inutile non propice à la cohésion sociale, dommageable à la liberté d'expression que le chef de l'Etat Faure Gnassingbé promet.

Cela offre d'ailleurs une publicité gratuite à certaines personnes qui finissent par tomber dans le piège de la provocation. Les journalistes devraient veiller à respecter les textes qui régissent leur métier au Togo, et aussi toutes les lois qui sont en vigueur dans notre pays. Être journaliste, n'est pas une carte blanche pour écrire et dire tout ce qui passe par la tête.

D'ailleurs, en Conseil des ministres mercredi dernier, le gouvernement a examiné un projet de décret portant conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension ou de retrait de la carte de presse des journalistes, techniciens des médias et auxiliaires de presse.

Edem Dadzie

Incendie des marchés de Lomé et de Kara

« Le dossier n'est pas vide », selon le procureur de la République

Dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 janvier 2013, un gigantesque incendie a embrasé le bâtiment principal du grand marché de Lomé. Ce fut la désolation totale non seulement chez les commerçants, essentiellement les vendeuses de pagnes, mais aussi chez les Togolais d'une manière générale. Quelques heures après et alors que la douleur était encore vive, un feu venu de nulle part, a brûlé également le grand marché de Kara.

En ce début d'année de 2013, le Collectif sauvons le Togo (CST) venait de boucler plusieurs mois de manifestation, exigeant le départ pur et simple du président Faure Gnassingbé du pouvoir. Le regroupement dirigé par maître Ata Mensah Zeus Ajavon venait de lancer les « derniers tours de Jéricho ». Très vite, les premiers soupçons sont allés vers eux. Surtout qu'un des présumés auteur appelé Mohamed Loum a désigné plusieurs personnalités

membres du CST, comme étant les instigateurs.

Dans les premières heures du drame, le président de la République a reçu les représentantes des femmes du grand marché de Lomé pour leur exprimer sa compassion. Dans les jours qui ont suivi, plusieurs personnalités politiques de l'opposition ont été inculpées et placées sous contrôle judiciaire. Certains comme Agbéyomé Kodjo ont passé quelques semaines en détention. Quelques années après, le dossier est



Le bâtiment en flamme (images d'archives)

toujours en instruction. Le procès tarde à venir. Cela amène certains à déclarer qu'il n'y a rien à reprocher aux présumés auteurs. Mais, le procureur de la République semble leur demander de ne pas se presser.

« Le dossier n'est pas

vide. Ceux contre qui il n'y a pas suffisamment de preuves ont été mis hors de cause. Par contre il y en a d'autres contre qui il y a des preuves suffisantes », a déclaré Blaise Essolizam Poyodi cette semaine. « Il y a des étapes dans les

procédures judiciaires pénales. Comme c'est un dossier criminel, la première instance, le parquet et le juge d'instruction ont fait leur travail et le dossier a été transmis au parquet général », a-t-il ajouté.

Dadzie

COPIE

**SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE DE SURSIS N°2136/20
DU 30/12/2020 AVEC ASSIGNATION**

L'An Deux Mil Vingt et Un (2021)

Et le mardi douze (12) janvier à 09 heures 03 minutes

A la requête de la Société SAHAM Assurance TOGO SA (Ex-Société COLINA TOGO SA), ayant son siège social à Lomé, Quartier Atchanté, Place de la Réconciliation, BP : 1349, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de la SCP TOBLE & ASSOCIES, Société d'Avocats, sise au 2623, Boulevard Félix Houphouët Boigny, quartier Bé-Gbényedji, BP : 61170, Tel : 22 21 10 12, Lomé-Togo, représentée par son Gérant Maître Gagnon Y. TOBLE, Avocat à la Cour ;

J'ai J'ai Me. AMEGONOU Kodjo Sedawo
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Première Instance
de Première Classe de Lomé
Demeurant et domicilié en ladite Ville
Tronçon Douane-Limousine, 2ème von
après la Clôture du Lycée Technique
d'Adidogomé

Signifié et déclaré aux ayants-droits de SINON Benoît, représentés par KOROGOU Marceline et TAMA Komla, tous demeurant et domiciliés à Agotimé Koumassi (P/AGOU), s/c AKPALOO Eté Kokou Tel ; 22 32 73 77/90 19 35 72, où étant et parlant à : la personne de AKPALOO Eté kokou ainsi contacté qui a refusé de prendre acte et n'argant ni domicile ni résidence ce comus, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé conformément à l'article 58 du CPC.

Copie de l'ordonnance à pied de requête n°2136/20, rendue le 30 décembre 2020 par Monsieur le Vice-Président de la Cour d'Appel de Lomé, ordonnant le sursis à l'exécution provisoire du jugement n°081/20 rendu le 11 novembre 2020 par la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance d'Agou, jusqu'à ce que la Cour de céans statue sur les mérites de l'appel ;

Et de suite, à même requête, j'ai Huissier de Justice susdit et soussigné, demeure et élection de domicile que ci-dessus, donné assignation aux intimés à comparaître le Vendredi Quinze (15) Janvier 2021 à neuf (09) heures précises par-devant Monsieur le Vice-Président de la Cour d'Appel de Lomé tenant l'audience des référés et séant à son siège dans ladite ville.

①

- POUR -

Attendu que sur la base des motifs exposés dans la requête aux fins de sursis à exécution au pied de laquelle a été rendue l'ordonnance n°2136/20 rendue le 30 décembre 2020 qui fait corps avec la présente et ceux à exposer devant le Juge des référés ;

Attendu qu'il y a urgence à surseoir à l'exécution du jugement n°081/20 rendu le 11 novembre 2020 par la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance d'Agou.

- PAR CES MOTIFS -

Et tous autres motifs à déduire ou à suppléer au besoin d'office ainsi qu'elles aviseront ;

Au principal

Voir renvoyer les parties à mieux se pourvoir ;

Mais dès à présent, en raison de l'urgence ;

S'entendre ordonner le sursis à l'exécution du jugement n°081/20 rendu 11 novembre 2020 par la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance d'Agou en confirmant l'ordonnance de sursis provisoire n°2136/20 rendue le 30 décembre 2020 par le Vice-président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Voir ordonner l'exécution provisoire de l'ordonnance à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

S'entendre condamner les intimés aux entiers dépens.

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT.

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis copie de l'ordonnance susmentionnée et du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA.

L'HUISSIER.



②

COUR D'APPEL DE LOME
ARRIVEE LE 30 DEC 2020
REQUETE N° 2136

REQUETE A FIN DE SURSIS A EXECUTER

A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE LOME

SAHAM Assurance TOGO SA (Ex-Société COLINA TOGO SA), ayant son siège social à Lomé, Quartier Atchanté, Place de la Réconciliation, BP : 1349 Lomé, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de la SCP TOBLE & ASSOCIES, Société d'Avocats au Barreau du Togo, 2623, Boulevard Félix Houphouët Boigny, BP : 61170, Tél. : 22-21-10-12, Lomé - Togo, représentée par son Gérant ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER:

③

Que par jugement N° 081/20 rendu le 11 novembre 2020, la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance d'Agou a condamné solidairement le prévenu MELENYA Komlan Séna, la civilement responsable AMEY AKouvi Sesso et l'appelée en garantie SAHAM Assurance TOGO SA à payer aux ayants-droit de feu SINON Benoît la somme totale de trois millions soixante deux mille quatre cent quarante trois virgule vingt cinq (3.062.443,25) F CFA à titre de dommages-intérêts ;

Que pour aboutir au prononcé d'une telle condamnation, le premier juge a retenu à tort que le prévenu MELENYA Komlan et la victime SINON Benoît seraient coresponsables de l'accident ;

Qu'or, il ressort des circonstances de l'accident décrites dans le procès-verbal d'enquêtes préliminaires ainsi que de l'audition du témoin contenue dans le procès-verbal de reconstitution des faits que l'accident est survenu lorsque la victime a entrepris un dépassement défectueux l'obligeant à emprunter le couloir de marche normal réservé au véhicule conduit par le prévenu ;

Qu'il ressort aussi du croquis de l'état des lieux que le point de choc est situé dans le couloir du prévenu ;

Que tous ces éléments attestent à n'en point douter que l'accident s'est produit lorsque le cyclomoteur s'est engagé sur la voie réservée à la circulation inverse ;

Que cette hypothèse relève du cas n° 20 du barème de responsabilité prévu par le code CIMA à la rubrique "véhicule en circulation en sens inverse", véhicule Y empiétant sur l'axe médian ou le dépassant (même pour emprunter une chaussée à gauche), véhicule X circulant dans son couloir de marche ;

Que dans ce cas de figure, le véhicule qui a empiété sur l'axe médian pour emprunter une chaussée située à sa gauche est totale responsable de l'accident ;

Que dans ces conditions, aucune faute ne pouvait être reprochée au prévenu et la victime devrait assumer l'entière responsabilité de l'accident ;

Que l'exposante n'a pas manqué de soulever cet état de fait par devant le premier juge dans ses écritures ;

④

Que contre toute attente, le premier juge, faisant fi des pertinents arguments de droit développés par l'exposante et des évidences qui découlaient des pièces du dossier ainsi que de l'audition des parties, a curieusement retenu un partage de responsabilité entre le prévenu MELENYA Komlan Séna et la victime SINON Benoît ;

Que naturellement, l'exposante a relevé appel de cette décision singulière pour les torts et griefs qu'elle lui cause ;

Que toutefois, le premier juge ayant ordonné l'exécution provisoire, il est à craindre que les requis ne s'empressent pour exécuter clandestinement le jugement critiqué et créer ainsi une situation irréversible au préjudice de l'exposante ;

Que pour éviter que les requis n'exécutent le jugement attaqué avant l'arrêt de la Cour d'Appel et la mettre ainsi devant le fait accompli, l'exposante a intérêt à s'adresser à Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé pour voir ordonner le sursis à l'exécution provisoire du jugement N° 081/20 rendu le 11 novembre 2020 par la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance d'Agou ;

C'est pourquoi, l'exposante sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président, ordonner conformément aux dispositions de l'article 215 du Code de Procédure Civile, le sursis à l'exécution provisoire du jugement N° 081/20 rendu le 11 novembre 2020 par la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance d'Agou jusqu'à ce que la Cour de céans statue sur les mérites de l'appel.

Présentée à Lomé, le 23 novembre 2020
Pour l'Exposante,
LE CONSEIL

LA SCP TOBLE & ASSOCIES

P.L. : Copie récépissé d'appel

Me Koumbati AMENOUGLO
Avocat - Stagiaire

⑤

ORDONNANCE N° 2136 /20

Nous WOTTOR Kokou Amégboh Vice, Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Vu la requête qui précède ;

Vu les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

Vu les dispositions de l'article 215 du Code de Procédure Civile ;

Attendu que la demande de l'exposante paraît fondée en son principe ;

Qu'il échet d'y faire droit ;

- Ordonnons qu'il soit sursis à l'exécution du jugement N° 081/20 rendu le 11 novembre 2020 par la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Première Instance d'Agou en attendant l'issue finale du recours exercé ;

- Enjoignons à la requérante d'assigner en référé dans les quinze (15) jours de la signification de la présente ordonnance pour demander la confirmation du sursis à exécution ;

- Disons que faute par elle d'assigner dans ce délai, la partie la plus diligente peut saisir le Président de la Cour d'Appel par simple requête pour constater la caducité de la présente ordonnance ;

- Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en notre Cabinet à Lomé, le 30/12/2020

LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL

Pour Copie Certifiée Conforme
Lomé, le 30/12/2020
Me. AMEGONOU Kodjo Sedawo
Huissier de Justice



⑥

Communications électroniques et postes

L'Arcep renforce la qualité de son service et sa couverture sur les réseaux mobiles

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) poursuit sa démarche pour répondre efficacement aux besoins des consommateurs togolais. Le régulateur améliore la qualité de son service, conformément aux standards internationaux.



Le siège de l'Arcep à Lomé

Face à une population qui demande plus d'offres accessibles à leurs bourses en ce qui concerne les communications

électroniques et des réseaux mobiles, à l'instar des pays voisins, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des

postes reste convaincue qu'une qualité de son service s'impose. La démarche d'amélioration de la qualité du service de l'Arcep est constituée de

deux différentes phases. La première étape concerne la mise en place de 3 prérequis. Cette étape permettra de garantir la fiabilité et la crédibilité de la campagne de mesure de la qualité de service du régulateur.

Dans le détail, le premier prérequis concerne l'adoption d'un protocole de mesure de la qualité de service répondant aux normes internationales. Le deuxième est relatif à la refonte des indicateurs et des seuils de qualité de service qui fait également l'objet de l'appel public à commentaires du 8 au 22 janvier. L'objectif de cette refonte, indique l'Arcep, est de récolter les avis des parties prenantes et des associations de consommateurs.

En troisième position, il est question de l'acquisition des outils de mesure de la qualité de service

sur les réseaux mobiles. Pour ce faire, l'Autorité de régulation a opté depuis le 17 décembre 2020 pour l'outil de dernière génération Xcal Pu 12. Avec cet outil, l'Arcep est le premier régulateur en Afrique de l'ouest à acquérir 2 chaînes de mesure (collecte, traitement et analyse) de la couverture et de la qualité de service offertes par les opérateurs de téléphonie sur les réseaux 2G, 3G, 4G et 5G.

La deuxième étape pour l'amélioration de la qualité du service de l'Arcep repose sur des campagnes de collecte de données sur la couverture et la qualité de service généralisé au Togo. Les données collectées serviront à calculer des indicateurs. Ces derniers seront comparés à des seuils de performances établis.

Félix Tagba

Inclusion financière

Le gouvernement envisage la création d'une banque digitale

En Conseil des ministres le 13 janvier dernier, la ministre chargée de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel a présenté une communication relative à la stratégie nationale d'inclusion financière. Cette stratégie permettra entre autres de lutter contre la pauvreté des populations sur toute l'étendue du territoire.



Mme Mazamesso Assih

La stratégie nationale d'inclusion financière permettra de renforcer le cadre d'intervention de l'Etat en faveur de l'inclusion financière. Il s'agira également pour le gouvernement d'améliorer la couverture géographique des services financiers et la mise à disposition de services financiers digitaux via la création d'une banque digitale.

Au Togo, plusieurs initiatives sont mises en place pour l'inclusion financière. Selon le gouvernement, « depuis 2014 et la mise en place du Fonds national de la finance inclusive, l'inclusion financière a contribué à relever le défi de la lutte contre la pauvreté dans notre pays. Elle a également permis de réduire les inégalités sociales et de renforcer la résilience des

ménages en permettant aux populations vulnérables d'avoir accès à des moyens financiers pour exercer des activités génératrices de revenus. A ce jour, près de 1,8 million de crédits ont été accordés représentant 98,14 milliards de FCFA ».

D'autres produits ont également été lancés pour répondre aux besoins des populations. Parmi ces produits, on retrouve « N'kodode », un produit qui s'adresse aux bénéficiaires du Fonds national de la finance inclusive (FNFI) en fin de cycle, le produit « Kiffe » (Kit de financement, formation et entrepreneuriat) et le Crédit de relance des Micros entreprises et Très petites entreprises.

Grâce aux performances de ces produits, le Togo a été reconnu comme le premier pays en matière d'accès aux services financiers dans la zone Uemoa (Union économique et monétaire ouest africaine). Les Systèmes financiers décentralisés (SFD) ont enregistré une progression de près de 80 %.

Félix T.

Arbitrage international entre investisseurs et Etats

Le Togo étudie l'adhésion à la convention des Nations unies

Le Togo envisage d'adhérer à la convention des Nations unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre les investisseurs et Etats fondés sur les traités. Une communication a été présentée le mercredi 13 janvier à Lomé en Conseil des ministres par la ministre chargée de la promotion de l'investissement, Kayi Mivedor, à cet effet.



Mme Kayi Mivedor

Le gouvernement étudie l'adhésion du Togo à la convention des Nations unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre les investisseurs et Etats fondés sur les traités. « Des études complémentaires seront menées afin de statuer sur l'adhésion de notre pays à ce traité », a indiqué le communiqué du Conseil des ministres. La promotion des investissements reste un important aspect dans la politique de développement du Togo. En effet, le pays a besoin des investissements pour la mise en œuvre du Plan national de développement (PND). D'un coût de plus de 4 000 milliards FCFA, le gouvernement compte sur le secteur privé pour son financement. Un financement de 2 999 milliards FCFA est attendu de ce secteur. La participation du secteur public s'élève à 1 623 milliards FCFA.

Face à la pandémie du coronavirus, le Plan national de développement est revisité pour répondre aux besoins de l'heure. Cette révision est conforme à la nouvelle feuille de route stratégique 2020-2025 du gouvernement.

Le nouveau document annonce des investissements cumulés de 2 800 à 3 400 milliards à FCFA d'ici à 2025.

F.T.

Energie

Le défi d'électrification d'ici 2030 au Togo

Le Togo a l'ambition d'atteindre un taux d'électrification de 90% en 2030. Une ambition pour laquelle les autorités se battent à travers un programme de modernisation du circuit de distribution des énergies. En effet, les autorités togolaises prévoient à travers ce programme, le raccordement des foyers et l'installation d'éclairage public dans les secteurs urbains et en zone rurale. D'un autre côté, le Togo dispose d'autres moyens pour aider la CEET dans la fourniture en énergie : les énergies renouvelables. Selon une étude climatscope 2018 de Bloomberg News Energy Finance (BNEF), le Togo est le 33ème pays au monde sur 103 pays en termes de promotion des énergies renouvelables, dites propres. D'après ce cabinet d'étude, cette position du Togo dans le classement est due à l'adoption par le Togo d'une loi en faveur du développement des énergies renouvelables.

Ligne de transport de 161 KV pour fournir de l'électricité au nord du Togo



Maintenance des pylônes de la CEET

Bâtir un pays émergent avec une indépendance énergétique à l'horizon 2030 est un objectif du gouvernement qui enchaîne les actions pour l'atteindre. En début de décembre 2020, le ministère de l'Energie et des Mines a procédé au lancement d'un projet de construction d'une ligne de transport de 161 KV dans la partie septentrionale du Togo. L'initiative vise à augmenter le taux de fourniture d'électricité dans des localités du nord.

Financé avec plus de 28 milliards de francs CFA (52 millions de dollars) par le Togo et Exim Bank of India, le projet sera exécuté dans un délai de 20 mois. Il permettra à plusieurs zones comme Kara, Mango, Dapaong, Naki et Mandouri d'être connectées à l'électricité. Il comporte 04 lots subdivisés en 02 marchés notamment dans les lignes de transport, la construction de la ligne 161 KV Kara-Mango dans le lot 1A et la construction des lignes 161 KV Mango-Dapaong-Mandouri-frontière Togo ; puis au niveau des transformations, l'extension du poste de Kara et la construction du poste de Mango et enfin la construction des postes de Dapaong et de Mandouri. De fait, une ligne de transport électrique

de 161 KV et de postes de 161 KV/20 sera construite sur une distance de 240 km. Les travaux couvrent l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction de la ligne de transport électrique. Une fois livrée, l'infrastructure boostera l'accès à l'énergie électrique au nord et rapprochera le Togo de sa vision 2030 qui consiste à garantir un accès universel à l'électricité.

Les pouvoirs publics savent que leur ambition est colosse et nécessite des efforts. C'est pourquoi ils ne lésinent pas sur les moyens pour offrir de l'électricité aux Togolais, peu importe leur lieu d'habitation. Ils promeuvent l'utilisation de l'énergie solaire qui est moins chère, respectueuse de l'environnement et protectrice de la santé des citoyens. De 2016 à 2018 par exemple, plus de 10 000 lampadaires solaires ont été installés sur le territoire dans le cadre du volet énergétique du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). D'un autre côté, à travers « Chèque solaire Cizo » mis en place depuis mars 2019, les ménages adoptent les technologies solaires. Chaque ménage détenteur d'un kit individuel Cizo bénéficie d'une

allocation mensuelle de 2 000 francs CFA pendant 03 ans. Lancé par le chef de l'Etat en décembre 2017, le projet d'électrification rurale Cizo apportera de l'électricité à 02 millions de Togolais à l'horizon 2022. Parallèlement à cet objectif,

l'Etat injecte 46 milliards de francs CFA dans le Programme d'extension de réseau électrique dans les centres urbains du Togo (Perecut). Un investissement grâce auquel 500 000 personnes dans 53 nouvelles zones auront accès à l'électricité.

L'électrification en milieux ruraux

Le problème principal que rencontrent les populations en ce qui concerne l'électrification en milieu rural est lié aux coûts d'installation du compteur pouvant atteindre jusqu'à 120.000 francs CFA selon les localités. Pour pallier cette difficulté, la CEET propose des offres avantageuses. L'Etat, de son côté, a mis en place depuis plusieurs années un tarif social de l'énergie. En 2013 et 2014, plusieurs réalisations notables, achevées ou en cours de réalisation, permettent de faire progresser le taux d'accès à l'électricité en milieu rural et semi-urbain. La finalisation du projet Exim Bank of India phase I lancé en 2008 a permis le raccordement de 75 villages sur l'ensemble du territoire.

Le dernier village a été raccordé en février 2014.

A Abobo par exemple, au total 4,2 km de réseaux (base tension), 5 km de réseaux (moyenne tension) ont été construits et 30 lampadaires installés ont été réceptionnés pour un coût global de 120 millions de francs CFA. Ces activités à Abobo qui prévoient encore un raccordement de près de 150 ménages, rentrent

dans la droite ligne de la vision de la politique nationale de l'énergie. L'objectif affiché est d'assurer, à l'horizon 2030, à toute la population l'accès à une énergie propre de qualité, compétitive qui préserve l'environnement en mettant tout en œuvre pour développer un système performant et durable d'approvisionnement en énergie basé sur des initiatives publiques et privées individuelles et collectives capables de promouvoir le développement économique et social du Togo. Il s'agit selon le ministère, d'atteindre les objectifs de l'ODD qui visent l'accès universel à tous, à une énergie viable de qualité. Depuis 2009, le réseau d'éclairage public a été renforcé sur l'ensemble du territoire national. En plus des lampadaires classiques, 13.000 lampadaires solaires ont été installés ces derniers mois. Ce qui a permis de garantir la sécurité dans ces localités, de réduire les accidents de circulation, de faire émerger des activités génératrices de revenus le long des artères éclairées pour les populations et enfin de contribuer à améliorer les résultats scolaires.

L'électrification en milieu urbains



Faire partie d'un monde d'énergies renouvelables

Depuis 2009, plusieurs chantiers, financés sur fonds propres de l'Etat, ont vu le jour afin de doter les grandes villes du pays d'un système d'éclairage public digne de ce nom.

Ces actions sont coordonnées par le Plan stratégique du sous-secteur de l'énergie électrique (2010). La stratégie a été conçue en trois phases:

Phase I (depuis 2009): les principales artères de Lomé sont éclairées.

Phase II (depuis 2011): les rues principales des 5 chefs-lieux de région sont éclairées.

Phase III (depuis 2014): l'électrification de plusieurs villes secondaires est en cours.

En 2014, 500 millions de francs CFA sont programmés pour permettre l'installation de stations relais de la TVT dans 6 villes du centre et du nord

du Togo afin d'étendre la couverture de diffusion et de réception de la télévision publique, dans un souci permanent de rééquilibrage entre les régions. Par ailleurs, dans le cadre du projet hydroélectrique d'Adjarala (Togo-Bénin), il est prévu la construction d'une centrale de 147 MW, estimée à US\$503 millions soit 237 milliards de francs CFA, avec une contribution de la Banque mondiale.

accompagner le développement de l'électricité. Ces mesures visent d'abord la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel permettant d'encourager la promotion des énergies renouvelables et l'accès des ménages aux énergies de substitution au bois-énergie à moindre coût ; ensuite la mise en œuvre d'un programme de promotion des foyers améliorés et d'un second programme consacré à la vulgarisation du gaz butane à usage domestique. Par ailleurs, il est prévu la poursuite de l'exonération de taxes pour l'importation d'équipements liés aux énergies renouvelables (solaire, éolien, biogaz, etc.) de même que la construction de centrales solaires (5 MW) et la construction de centrale éolienne (12 MW). On annonce également dans ce même

volet, un projet sous-régional de construction d'une centrale thermique au gaz naturel de 450 MW cycle combiné à l'horizon 2020 et la poursuite de la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique (réduction de l'impact de la consommation énergétique sur le climat) et d'accès aux services énergétiques. De source proche de la Direction générale de l'énergie, il y a beaucoup de projets qui sont en cours de développement surtout dans le domaine des centrales solaires. De ces sources, l'on apprend également que les réalisations sont prévues dans un bref avenir. Ces réalisations viendront s'ajouter aux efforts antérieurs qui ont permis d'électrifier de nombreuses localités de l'intérieur du pays en lampadaire solaire.

Source: icilomé

Opter pour des énergies renouvelables au Togo



Les plaques solaires

Le Togo dispose des ressources à exploiter en matière d'énergie alternative pour répondre au principal défi du secteur énergétique qui consiste à « assurer, de manière stable, à la fois un meilleur accès et une autonomie substantielle nationale d'approvisionnement, à un coût raisonnable, tout en diversifiant les sources d'énergie, surtout les énergies propres et renouvelables ». Le pays dispose d'un important gisement qui est le soleil qui peut être exploité toute l'année pour développer l'énergie solaire ou photovoltaïque. « Les ménages sont les premiers consommateurs d'énergie. Si au niveau de chaque ménage on développe l'installation des panneaux photovoltaïques et les panneaux solaires thermiques, on peut réduire énormément ce besoin au niveau des sociétés distributrices », a expliqué Tchamié Boroze, maître de conférences au département de physique à l'Université de Lomé. D'un autre côté, le potentiel hydraulique du Togo peut être également mieux exploité. Certes, ce potentiel est très lié aux saisons qui varient selon les régions. A ce jour, l'utilisation principale actuelle du potentiel hydroélectrique se focalise sur le fleuve Mono, le seul qui se prête à des aménagements de taille suffisante. Les sites hydroélectriques sur le fleuve Mono concernent le barrage de Nangbéto (65 Mw), celui d'Adjarala (147 Mw) qui est en cours de réalisation et le barrage de Tététo (24 MW) en projet. Cependant, les petites rivières et ruisseaux pourraient être également exploités par la mise en œuvre de

petits projets hydroélectriques avec le développement de petites centrales hydroélectriques pour la fourniture d'électricité pour les zones rurales et les communautés éloignées.

Investir et développer les énergies renouvelables

Résolument engagé en faveur d'une politique respectueuse de l'environnement et soucieux d'assurer son indépendance énergétique, le Togo investit dans la recherche et le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne à travers une concession de 22 ans accordée à Delta Wind Togo pour construire et exploiter une centrale éolienne. En ce qui concerne l'énergie solaire, des études de faisabilité sont en cours à Kara avec la Compagnie électrique du Bénin (CEB) avec l'appui de l'Uemoa. En vue de la mise en place des microcentrales hydroélectriques, une trentaine de sites sont valorisés sur les principaux fleuves. Pour la valorisation de la biomasse et l'utilisation des déchets organiques, des appels d'offres sont lancés pour des projets pilotes de petites puissances.

Les énergies renouvelables, une préoccupation pour l'Etat

Pour le gouvernement, la question des énergies renouvelables est une préoccupation. Il est indiqué dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (Scape), que des mesures relatives à la biomasse, aux énergies renouvelables, à l'économie d'énergie et aux hydrocarbures seront prises pour

Le Premier ministre Komi Selom Klassou a ouvert, en juin 2018, la table ronde des bailleurs de fonds et investisseurs pour le lancement officiel de la nouvelle stratégie d'électrification du Togo. Plusieurs partenaires ont apporté leur soutien à cette initiative, notamment la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI), la Giz (Coopération allemande) et la Banque africaine de développement (BAD). C'est la première pierre de l'édifice, a déclaré Christoph Sander, l'ambassadeur d'Allemagne à Lomé et représentant des partenaires techniques et financiers intervenant au Togo dans le secteur de l'énergie. Amadou Hott, le vice-président de la BAD, a indiqué que l'institution allait s'engager dans le projet pour 30 millions d'euros. Elle va accompagner les privés pendant les deux ans que dure la phase pilote. Ségolène Royal, envoyée spéciale de la France pour l'Alliance solaire internationale (Asi) a salué la forte mobilisation autour du projet. Elle a invité les autorités à simplifier les procédures en créant un guichet unique pour les entreprises actives dans l'énergie solaire et traditionnelle. La nouvelle stratégie s'appuie sur une combinaison technologique optimale pour délivrer l'accès à l'électricité à tous les Togolais

d'ici 2030. Le pays espère installer 300 mini-centrales solaires en mode PPP (Partenariat public, privé) et renforcer la couverture Cizo (off-grid) en raccordant via des kits 555.000 foyers. L'ambition est aussi de raccorder au réseau électrique existant, 800.000 foyers, soit via l'extension du réseau dans près de 1.000 localités, soit par une densification du réseau. Pour répondre à cette demande d'énergie complémentaire, le Togo développera des projets de production d'énergie électrique renouvelable (solaire et hydroélectricité, notamment). Ce programme s'est articulé autour de trois étapes. Une période de promotion au cours de laquelle le Togo affirme son leadership sous régional et démontrera sa capacité à réaliser les objectifs. Cette phase permettra de faire passer le taux d'électrification de 40% à 50%. Dans un deuxième temps, le taux d'électrification passera de 50% à 75% (2021-2025). Le Togo devrait parvenir à un taux d'électrification de 100% en 2030. Ainsi, 1.000 milliards de FCFA sont nécessaires selon les experts, dont la moitié apportée par le secteur privé. Pour le moment, le Togo est à la recherche de 180 milliards pour la première phase allant de 2018 à 2021.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

ACHETEZ & LISEZ désormais

togomatin

sur **MON KIOSK.com** ou sur le portail **Lome.com**

www.monkiosk.com **www.alome.com**

PENSEZ Y PROFONDEMENT

Sachez ceci: Chaque fois que vous rentrez chez vous le soir, souvenez-vous toujours de ces choses.

1. Il y a un jour, vous n'aurez plus cet emploi. Soit vous le laissez, soit il vous quitte. Seule votre entreprise restera avec vous pour toujours.

2. Peu importe le nombre d'années de loyauté que vous avez travaillé dans cette entreprise, vos enfants ne peuvent pas hériter du poste que vous avez occupé dans cette entreprise. Ce n'est que votre entreprise que vos enfants peuvent hériter de vous.

3. Peu importe combien vous êtes payé. N'oubliez pas que vous construisez toujours la carrière de quelqu'un. Quand voulez-vous commencer à construire le vôtre. Soyez sage. Prenez une sage décision aujourd'hui.

Créez un investissement sur lequel vos enfants tireront parti lorsque vous vieillirez.

Conseils d'un vieux sage à ses petits fils

- «Méfiez-vous de la personne nue qui vous offre des vêtements!»
- «Quand une chèvre disparaît, l'arôme de la soupe d'un voisin devient suspect».
- "L'avenir appartient aux preneurs de risques, pas aux chercheurs de confort!"
- "Un mari sourd et une femme aveugle sont toujours un couple heureux!"
- "La première personne à laquelle vous pensez le matin ou la dernière personne à laquelle vous pensez la nuit est soit la cause de votre bonheur, ou la cause de votre douleur!"
- «Faites attention à qui vous avez confiance! Le sel et le sucre sont tous deux blancs ! »
- "Les murs n'ont pas seulement des oreilles, ils voient maintenant!"
- "Parfois, vous devez jouer le rôle d'un imbécile pour tromper les imbéciles qui pensent qu'ils vous trompent!"
- "Un homme dur dit à une femme d'arrêter de parler, mais un homme sage lui dit que sa bouche est belle si ses lèvres sont fermées."
- "Le meilleur parfum d'une femme est le parfum du succès de son mari."

Photo du jour



Légendez et commentez la photo ci-dessus

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigeria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso; Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

PHARMACIES DE GARDE (LOME) du 11 au 18 / 01 / 2021

BOULEVARD DOULASSAMÉ	22 21 65 49
HANOUCOPE RADIO KANAL FM.	22 2101 15
BIOVA BD. HOUPHÉT-BOIGNY	22 34 50 93
OCAM RUE DE PENTENTE	22 21 62 05
ADJOLOLO NYEKONAKPOÉ	22 21 05 13
SOURCE DE VIE C.PROTESTANT	22 22 45 71
BON SECOURS CASSABLANCA	70 45 76 74
LIBERATION AV. LIBÉRATION	96 80 69 35
N.D.DE LA TRINITE BD DE LA PAIX	93 69 22 34
FOREVER TOKOIN FOREVER	91 00 29 17
INTERNATIONALE BD DU HAHO	22 26 89 94
LILAS 7, ROUTE DE KÉGUÉ	22 26 29 59
PAIX RÉSIDENCE DU BENIN	22 26 40 91
THERYA TOGO 2000	70 44 8177
FIDELIA BÉ-KPOTA	96 80 09 18
SARAH ADAKPAMÉ	70 42 69 02
ELI-BERACA ADIDOGOMÉ	99 69 89 21
LA REFERENCE ADIDOGOMÉ	70 49 96 47
BONTE ROUTE DE SEGBE	22 50 74 34
DE LA VICTOIRE AVÉDJI WÉSSOM	99 80 14 09
JAHNAP DJIDJOLÉ-GAKL	96 80 09 29
CONFIANCE FACE GTA	22 42 43 81
LUMIERE AGBALÉPEDOGAN	70 43 15 49
GROUPE C AGBALEPEDOGAN	92 33 49 76
ORCHIDEES LLEO 2000	22 51 30 40
SOLIDARITE RUE AVÉDJI	96 80 09 76
ARC-EN-CIEL AGOÉ-TÉLÉSSOU	70 42 50 00
CLEMENCE CEET D'AGOÉ	70 21 26 26
MAWUNYO AGOÉ-SOGBOSSITO	70 42 34 64
LA GRACE SUN AGIP AGOÉ	90 56 16 81
ZONGO TOGBLÉKOPÉ	99 99 22 39
VITAS AGOÉ ASSIYÉYÉ	22 25 63 43
SATIS AGOÉ-LOGOPÉ	70 44 85 17
LA BARAKA AGOÉ LOGOPE	70 41 44 13
AMEN ADÉTIKOPÉ	97 18 02 02
ZOSSIME ZOSSIPÉ	70 46 26 64
ST PHILIPPE SANGUÉRA	99 99 80 04
VERSEAU BAGUIDA	22 27 34 53
DE L'EDEN BAGUIDA	70 42 13 98

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
 EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
 FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
 CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
 CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
 CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
 HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL

Siège social : Tokoin habitat
 Rue Akeita, Villa Jehovah-Rapha en face de la Direction Régionale des Affaires Sociales.
 08 BP: 81476 / Tél: (00228) 93 97 20 20 / 22 20 88 05
 E-mail: cliniqueunidial2015@gmail.com /
 Ste web: www.unidialtg.org

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » : Foréver ; Tél: 90 17 03 30
 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél: 22 61 30 63
 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » ; Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
 AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919
 BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydro-);Tél: 90 24 10 72
 GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'événement privé et professionnel
 Communication, Location d'espaces
 Conseils, Wedding Planner et Décoration
 Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
 RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
 LE CHAMPION SUPER MARCHÉ
 (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
 MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
 PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
 COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »; Qtier: Foréver ; Tél: 90 17 03 30
 COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél: 90 15 39 87
 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
 Tél: 22 40 04 99

Musique togolaise

Grâce à « Avoundé », le jeune Juliano maintient le cap

« Avoundé » qui pourrait signifier littéralement « c'est un combat » est le titre du nouveau single du jeune togolais Juliano TubeBoy. Ce qu'on pourrait essentiellement retenir du nouveau titre de cette étoile montante est le message d'espoir véhiculé.

Dans l'arène musicale togolaise, il y aurait pratiquement deux sortes de catégories d'artistes. Dans la première catégorie, il y a ceux qui chantent pour ne rien dire concrètement et dans la seconde, ceux qui chantent dans la logique du changement. Tout est une question de choix. Cependant, le jeune artiste Juliano TubeBoy se démarque par un style assez atypique.

Il est une « bénédiction » pour la musique togolaise. Il a non seulement le talent mais aussi un grand esprit. Il suffit de suivre son évolution pour saisir cette citation de Pierre Corneille : « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ». « Avoundé » est pareil à son morceau « Hustler », mais en mieux. En 2020, Juliano Tubeboy a fait une collaboration avec l'un des meilleurs rappers togolais, Yaovi Khététi. Le fruit de cette collaboration intitulé « Hustler » a fait grimper encore plus la popularité du jeune togolais Juliano. Très sensible au combat quotidien de la jeunesse togolaise, Juliano écrit des textes en ce sens. Dans son morceau « Hustler », la fameuse phrase « Hustler mou tsé kou nao » (Celui qui se cherche ne dort pas) est devenue le slogan de toute une jeunesse.

Son morceau « Avoundé » ne fera pas l'exception. On ne change d'ailleurs pas

l'équipe qui gagne. Chanté essentiellement en Ewe, une langue togolaise, le titre « Avoundé » appelle à garder une foi constante et, qu'importe l'adversité la victoire vient toujours. « C'est un combat, on ne baisse pas les bras. Nous réussissons pour avoir un discours... Il n'y a aucun jour que nous n'avons pas crié le nom de Yahwé. Nous croyons en notre réussite », est un extrait très intéressant du morceau « Avoundé ».

Un clip vidéo très subtil

C'est vrai que les artistes nous ont habitués avec des clips vidéo à dormir debout. On cherche les tenants et les aboutissants tout au long d'un clip vidéo. Qui va parler ? C'est ainsi que c'est devenu normal de voir nos sœurs brandir leur corps, encore mieux les seins et les fesses dans les clips vidéo. S'il faudrait trouver une raison à un tel phénomène social, on évoquerait un pur manque d'éducation.

Le clip vidéo du morceau « Avoundé » est assez subtil, il faut attendre la fin du clip pour saisir le message essentiel. Tout un art ! La scène est comme suit : « Un jeune homme (Juliano Tubeboy) retrouve sa copine ou encore fiancée poignardée chez elle. Sur le lieu du crime, on a mis en arrestation ce jeune homme... ».

Dans la vie, les épreuves viennent en dimension de la gloire de chacun comme le dit si bien la



Juliano TubeBoy

chanteuse ivoirienne Josey dans son titre « Espoir ». Le clip vidéo de « Avoundé » exprime bien l'esprit de cette pensée. Il ne faut jamais suivre le vent de la vie. Il faut avoir une vision grande et une foi inébranlable qui peuvent aplanir toute sorte d'épreuve.

A part l'histoire illustrative, la présence de « maman Taméa » dans le clip est la cerise sur le gâteau. Une fois que vous irez à la découverte du clip vidéo, vous comprendrez mieux.

Toute réussite implique de lourds sacrifices

A l'état civil Amegran Kodjo Sédoufio, Juliano Tubeboy est un jeune chanteur togolais qui fait de l'afrobeat. Deux artistes sont ses modèles tels que le talentueux togolais Kollins et le Nigérian RudeBoy. Très souvent, on a tendance à oublier les sacrifices qui sont derrière toute réussite. C'est humain (naturel).

Généralement, le Togolais préfère récolter là où il n'a vraiment pas semé. Sincèrement, il faut qu'on se demande combien de Togolais ont soutenu le groupe international « Toofan » dans ce pays. On peut comprendre que le cœur de l'homme soit mauvais, mais l'hypocrisie du Togolais n'égale pas la sorcellerie. Nous sommes incapables de soutenir de véritables talents artistiques qui portent haut le flambeau togolais tout en ignorant la raison pour laquelle le Togo culturel est sous-représenté sur le plan culturel dans la sous-région.

Le « Togolais » aurait-il un « boulon » qui a sauté entre-temps dans sa tête ? C'est ainsi qu'on observe une partie de diaspora togolaise qui se dit des « influenceurs » qui foutent du bordel sur les réseaux sociaux. Il faudrait qu'on commence par respecter les sacrifices consentis

avant chaque succès artistique dans ce pays. Cependant, il y a des personnalités dans ce pays comme Dr Serge Michel Kodom qui ont compris qu'il faut soutenir de jeunes talents. Comme le dit la blogueuse camerounaise C. Befoune : « Eto'o Fils n'aurait jamais été riche si Roger Milla n'avait pas accepté d'être pauvre à son époque ». Autrement dit, on n'aurait pas le « Toofan » à succès d'aujourd'hui si certaines personnes comme Florian Ezui avaient fait économie de générosité.

Ce serait un gâchis pour tout un pays de voir d'un jour à l'autre ces talents de la nouvelle génération disparaître aussi sur la scène musicale par un manque total de soutien comme cela a été le cas de par le passé avec les artistes de l'ancienne génération.

Nadia Edodji

LIRE

« **Le manuscrit retrouvé** » de Paulo Coelho. Ed Flammarion. 2013 Pp 160-161

« ...Aussi, Seigneur, donne-nous aujourd'hui notre miracle de ce jour. Même si nous ne sommes pas capables de le remarquer, parce que notre esprit semble concentré sur des hauts faits et des conquêtes. Même si nous sommes trop occupés par notre quotidien pour savoir

comment il a modifié notre chemin. Quand nous serons seuls et déprimés, ouvrons les yeux sur la vie qui nous entoure: la fleur qui pousse, les étoiles qui se déplacent dans le ciel, le chant lointain de l'oiseau ou la voix toute proche de l'enfant. Comprendons qu'il existe des choses tellement importantes qu'il faut les découvrir sans l'aide de personne. Et à ce moment-là nous

sentons pas désespérés: Tu nous accompagnes et tu es prêt à intervenir si notre pied s'approche dangereusement de l'abîme. Allons de l'avant malgré la peur, et acceptons l'inexplicable malgré notre besoin de tout expliquer et de tout connaître.

Comprendons que la force de l'Amour réside dans ses contradictions. Et que l'Amour est préservé parce qu'il change, et non

parce qu'il reste solide et sans défis. Et chaque fois que nous verrons exalter l'humilité et humilier l'arrogance, puissions-nous y voir aussi le miracle. Quand nos jambes seront fatiguées, marchons avec la force qui vit dans notre cœur. Quand notre cœur sera fatigué, avançons cependant avec la force de la Foi. Voyons dans chaque grain de sable du désert la manifestation du

miracle de la différence, et cela nous encouragera à nous accepter tels que nous sommes. Car, de même qu'il n'y a pas au monde deux grains de sable semblables, il n'y a pas non plus deux êtres humains qui pensent et agissent de la même manière. Puissions-nous nous montrer humbles à l'heure de recevoir et joyeux au moment de donner... »

Santé sexuelle et reproductive

Conseils pratiques pour bien utiliser la pilule contraceptive

Parmi toutes les méthodes de contraception, la pilule fait partie des plus populaires et des plus utilisées. Mais, il arrive que les couples et autres partenaires sexuels se trompent sur son utilisation, entraînant parfois des grossesses indésirées déchirantes. Comment bien utiliser la pilule contraceptive pour éviter des problèmes ? Voici quelques explications données par une spécialiste.

Il existe plusieurs sortes de pilules. Mais dans cet article, il sera essentiellement question des pilules minidosées classiques, les plus fréquemment utilisées. Elles se présentent sous la forme de plaquettes de 21 comprimés, avec un arrêt de 7 jours entre chaque plaquette. Pour commencer la prise de la pilule, il faut impérativement voir un médecin en consultation, qui fera une ordonnance.

C'est le médecin qui décide si oui ou non une femme peut prendre la pilule sur le plan médical, et c'est lui qui décide quelle pilule prescrire. Ce n'est jamais une femme qui dit : « je veux telle ou telle pilule ». Pour la santé de la femme, il faudrait suivre scrupuleusement cette démarche. Il ne faudrait pas prendre la pilule si l'on a des contre-indications ou bien prendre une pilule qui ne conviendrait pas. Toutefois, le médecin prend les décisions en accord avec la femme, après l'avoir consultée. Si par exemple elle a des contre-indications pour la pilule, il lui propose d'autres moyens de contraception et il doit lui donner son avis pour choisir avec elle. Ensuite, il faudra veiller à acheter la pilule en pharmacie.

Mais comment se fait la prise de la pilule ? Il y a deux manières de la commencer. Il est possible d'attendre le premier jour des règles. Dans ce cas, la femme sera protégée contre une grossesse non désirée dès la prise du premier comprimé. La femme peut avoir envie de la commencer plus vite, dans ce cas la prise peut démarrer tout de suite, quel que soit le jour. Dans ce cas, l'intéressée ne sera protégée d'une grossesse qu'à partir du huitième jour de prise de la pilule. Les sept premiers jours sont à risque et il faut donc soit éviter les relations sexuelles, soit utiliser un préservatif. Qu'en est-il alors des sept jours d'arrêt ? La pilule

protège aussi pendant cette période, à condition de bien reprendre la plaquette suivante. Si l'on finit une plaquette de pilule et qu'on ne compte pas reprendre la plaquette suivante, il faut considérer que l'on n'est plus protégé dès l'arrêt du dernier comprimé.

Comment réagir lorsque l'on a oublié de prendre la pilule ?

Avant toute chose, il faut comprendre comment fonctionne la pilule : il faut prendre la pilule pendant 7 jours consécutifs pour que l'ovulation soit bloquée. De même, il faut arrêter la pilule plus de 7 jours pour que l'ovulation puisse se déclencher. Ainsi, si l'on oublie la pilule dans la première semaine de la plaquette, c'est à très haut risque. Parce qu'on vient de faire 7 jours d'arrêt auxquels s'ajoutent les jours d'oubli. Le pire oubli est celui du premier jour de la plaquette. Il entraîne un risque assez élevé de grossesse. Et pendant la première semaine, il existe aussi un risque. Alors, si un oubli se produit pendant la première semaine de la plaquette, il faut rapidement prendre la pilule du lendemain surtout si l'on a eu des relations sexuelles pendant les 5 jours précédents. Et considérer que l'on ne sera à nouveau protégé qu'après 7 jours de pilule prise sans oubli. Il faut donc, pendant sept jours, éviter les relations sexuelles ou utiliser un préservatif.

Si l'on oublie la pilule en milieu de plaquette, ce n'est pas grave. En effet, cela ne fait qu'un seul jour d'oubli, voire deux ou trois, mais rarement 7. Donc l'ovulation continue à être bloquée. Il n'y a rien de particulier à faire. Par contre, si l'on oublie la pilule pendant la dernière semaine, c'est à risque, car on va arrêter la pilule pendant 7 jours. Cela fera 7 jours sans pilule (les jours d'arrêt) + les jours d'oubli, donc un risque de déclenchement d'ovulation. Donc pour éviter de prendre



Des plaquettes de pilules

un risque, il faut enchaîner avec la prise de la plaquette suivante sans faire d'arrêt. Du coup, au lieu d'un arrêt de 7 jours, on aura un seul arrêt correspondant à l'oubli. Si l'on enchaîne avec la plaquette suivante sans arrêt, on n'aura pas de risque de grossesse. Il faut faire remarquer que tous les oublis ne sont pas graves. Par exemple un oubli de moins de 12 heures n'entraîne pas de conséquences. Dans ce cas, il faudrait parler de décalage et non d'oubli.

On peut très bien décaler sa pilule de moins de 12 heures, elle continue à être efficace. Donc si on oublie de la prendre et que l'on

s'en aperçoit 4 heures plus tard, il suffit de la prendre et il n'y a aucun problème. Détail très important : il est mieux de ne pas fumer si l'on prend la pilule, car le taux des accidents vasculaires est plus élevé quand le tabac est associé à la pilule. Néanmoins, chez les femmes très jeunes, ces accidents sont rares. On considère qu'après 35 ans, un médecin ne doit pas prescrire la pilule à une femme qui fume. Avant cet âge, si elle souhaite courir le risque, elle en a le droit à condition d'être informée. Il peut aussi arriver qu'une femme ne souhaite pas avoir de règles sous la pilule. Dans ce cas, elle n'a qu'à continuer la prise des

pilules sans faire d'arrêt. Mais, il faut savoir que les saignements sous pilule ne sont pas des règles. Ce sont des saignements de privation liés à l'arrêt des hormones contenues dans le comprimé. Maintenant, comment doit s'y prendre une femme qui veut arrêter la pilule ? Cela est très simple. Il suffit de ne pas reprendre la plaquette suivante. Et si jamais on arrête en cours de plaquette, c'est possible aussi. Sachant bien qu'à partir de l'arrêt, on ne sera plus protégé contre une grossesse non désirée.

Edem Dadzie
Experte : Dr Catherine Solano, sexologue

Découverte d'une expression en santé

La syllogomanie

La syllogomanie ou accumulation compulsive (du grec ancien: *súllogos* « rassemblement »), est le fait d'accumuler de manière excessive des objets (sans les utiliser), indépendamment de leur utilité ou de leur valeur, parfois sans tenir compte de leur dangerosité ou de leur insalubrité.



Les manifestations de la Syllogomanie

L'accumulation excessive peut aller jusqu'à affecter la mobilité et interférer avec des activités de base, comme faire la cuisine ou le ménage, voire se laver ou dormir. Dans l'état

actuel des connaissances scientifiques, le caractère isolé du trouble n'est pas déterminé. La syllogomanie pourrait possiblement être le symptôme d'une autre affection, comme un trouble obsessionnel

compulsif (TOC). En 2013, la syllogomanie a été inscrite dans la version 5 du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.

Expert : docteur Lionel Dantin, psychiatre, praticien hospitalier

Togo Top Impact 2020

Les votes du public prennent fin le 17 janvier 2021

Les votes du public se poursuivent dans le cadre de la troisième édition de l'événement Togo Top Impact. Cette phase décisive dans le cadre du choix des personnalités qui auront marqué l'année 2020, prend fin dans 48 heures.

Initié pour célébrer les personnalités qui ont marqué d'une manière ou d'une autre la nation, au cours de l'année écoulée, Togo Top Impact vient de dévoiler la liste complète des nominations par catégorie. Togo Top Impact compte dix (10) catégories au total.

1-Personnalité de l'année

Au nombre de 9, ils représentent les personnalités phares qui ont marqué le pays d'une manière ou d'une autre. Il s'agit du Col Amana Kodjo, Dr Baritse Damétoti, Col Djibril Mohaman, Pr Ekouevi Didier, Katanga Mazalo, Kouigan Yawa, Meyer Vicencia, Tchodie Philippe Kokou, Dr Tsolenyanu Gilbert.

2-Meilleure femme manager de l'année

Cette catégorie est destinée à la valorisation de la femme togolaise. Nous pouvons y retrouver de grandes dames comme Bossou-Soedjédé Essivi Mimi, De Souza Gnassingbé Naka, Gbadamassi-Mivedor Sahouda Céline, Kazi Abidé, Katanga Mazalo, Kabissa-Lamboni Confort Issoyotou, Kouigan Yawa, Kpekpassé Soméalo, Meyer Vicencia, Mme Potcholi-Kadja Somialo.

3-Meilleur jeune leader de l'année

Cette étape veut faire la lumière sur les jeunes dynamiques qui luttent pour se faire un nom et créer la richesse autour d'eux. Nous citerons Adama Bilitis Aimée, Adjamagbo Edem, Agbokou Eric, Amoussou Ayéwodé Urbain, Awaga Emerice Gislain, Bessan Komlan Edem, Donko Bileyo, Fare Noun Marthe, Ouro Agoro Kamilo, Makouvia M. Johanes.

4-Meilleur entrepreneur rural

S'inscrivant dans la logique de promouvoir l'entrepreneuriat rural, le concept Togo Top Impact veut encourager les initiateurs de projet. On peut voir dans cette catégorie des noms



comme Abi-Tchao Prénom, Agble Koudjo K, Agoura Samah Pinam-nèwè, Aladjon Woèlid, Amemavo Manassé Mensah, Damparou Lène, Edorh Maurice, Kere Fatima, Kombate Kpiemane, Tewou Novissi Dodzi.

5-Meilleur acteur sportif de l'année

Depuis un moment, les acteurs sportifs s'engagent pour venir en aide à la population à travers plusieurs actions. D'autres font la fierté nationale en portant haut l'étendard des couleurs nationales. C'est le cas de Serge Akakpo, Akanga Abdou Raouf, Djene Dakonam, Klidje Thibaut, Laba Fodoh, Obilale Kodjovi, Noameshie Nathalie Djatougbe, Woedikou Apéfa Mafille.

6- Meilleur homme de média de l'année

Cette catégorie gratifie le travail acharné qu'abattent les hommes de média. C'est le cas de Agbetim Joachim, Attissogbé Elom, Ayité Ferdinand, Combetey Sylvio Combé, Dovo Gerson, Gawou Kodjo Tété Innocent, Gnahoui Samuel, Tadégnon Kokou Noël, Tsonyadzi Gadiel, Yendabre Bracool.

7-Meilleure femme de média de l'année

Elles sont nombreuses à faire la fierté du Togo dans le monde des médias. Nous pouvons retrouver dans cette catégorie des noms comme Apampa Elisabeth, Apédo Edwige, Atigaku Anita, Codjia Océane, Djamie Lys, Doubidji Hélène, Guezere Charlotte Médèwè, Hunlédé-Afo Dédé Massogna Thérèzia, Mémédé Ambrosine, N'ganla Magnim Andréa.

8- Meilleure innovation numérique

Cette catégorie est dédiée à la promotion de l'excellence dans le domaine de la technologie. Il s'agit des initiatives

comme Dashmake, Dokita EYES, E-Agribusines, Gozem, Kaba Delivery, Semoa, SOS Docteur TV, Suisco, Togocheck, Les Zopitaux Et Moi.

9- Catégorie Denyigba de l'excellence culturelle

Cette liste est dédiée aux filles et fils du terroir qui font voyager la culture togolaise dans le monde à travers leur art. C'est le cas de Afia Mala, Amegnran Kodjo Sédoufio Juliano, Ananissou Théo, Assiobo Claude Tis, Bodjona Steve, Dossavi-Alipoeh Ayi Renaud, Elom Kossi Wincelas, Gbekou Roger, Teko Julio et Santrinos Raphaël.

10-Catégorie meilleure action humanitaire

Nous retrouvons dans cette catégorie des associations ou organisations militant pour le bien-être de la population. Rappelons que les associations ou organisations nommées dans cette catégorie ne sont pas forcément des organisateurs, mais elles ont été nommées pour leurs actions menées dans le cadre de la riposte contre la Covid-19. Il s'agit de AEMP-Togo, Ansot, ATBEF, JCI-Togo, Ojedd International, ONG-Pafed, ONG Stadd, Synphot, Ved Togo et Wanep-Togo.

Rachid Zakari

TOGOMATIN

DIRECT AGENCE
Agence conseil en communication

Vous êtes un annonceur, un privé, une agence conseil en communication ou un homme d'affaires !

Vous avez besoin d'une communication dans le journal Togo Matin ?

Contactez notre régie exclusive
DIRECT AGENCE
Rue 132, Angle 139 Aflao-Gakli Djidjolé
(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00



QF & ARF

QUITUS FISCAL & ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

#CQFS

A partir du 1^{er} janvier 2021, il est institué en plus du **quitus fiscal**, l'«**attestation de régularité fiscale**».

Office Togolais des Recettes - OTR

8201

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

ACHETEZ & LISEZ DESORMAIS



SUR
MON **IOSK.com** **OU**
www.monkiosk.com

sur le portail
 Lome.com
www.alome.com

WWW.TOGOMATIN.TG

Zoom sur le Togo qui qui impacte
trille et ose
Suivez notre actualité sur
whatsapp (info en DM)
www.togomatin.tg

- : @Togomatin1
- : Togomatin
- : [instagram.com / togomatin](https://www.instagram.com/togomatin)
- : www.togomatin.tg